

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 6 juillet 2021

Délibération n° 2021 – 06/07/2021 – 19

Demandes de subvention

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 24 juin 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 4 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les demandes de subvention déposées auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.**

Dijon, le 6 juillet 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Demandes de subvention Recherche – Juin 2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demandes de subvention Recherche - Juin 2021

Nom porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Cout total	FEDER	Région	Dijon Métropole	Etat / BPI	Autres collectivités / organismes privés	Autofinancement	TVA	Type de demande
Bénédicte BREMARD	TIL	EMAIL	7 500,00 €		1 500,00 €			1 000,00 €	5 000,00 €	HT	Colloque Région
Benjamin BOIS	BGS	AnSpatGel	12 834,00 €		9 280,00 €				3 554,00 €	HT	Région - Direction Agriculture et Forêt